



Votre courtier : (350152)
AS CONSEIL ET AUDIT
17 B BD WALDECK ROUSSEAU
BP 70041
42401 ST CHAMOND CEDEX
Tél. : 04 77 22 08 43 - Fax : 04 77 31 66 51
E-mail : osapet@asconseil-audit.com
N° Orias : 07004911
429009 / AS CONSEIL ET AUDIT

Souscripteur :

OSSC
COMPLEXE ANTOINE VINCENDON
37 B ROUTE DU COIN
42400 ST CHAMOND

Référence client n° 084 573 609

Dispositions particulières du contrat d'assurance automobile L'AUTO GENERALI n° AP885093

Le contrat L'AUTO GENERALI se compose des documents suivants : les présentes dispositions particulières et les dispositions générales n° GA1403F.

Prise d'effet des garanties : 11/05/2017 Échéance anniversaire : 11 mai

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de un an avec tacite reconduction, à compter de la date de prise d'effet des garanties : 11/05/2017.
Il peut être résilié chaque année à effet de sa date d'anniversaire, le 11 mai, moyennant un préavis de deux mois.

Pour les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles et relevant des branches définies par décret en Conseil d'État, l'assuré peut résilier les contrats et adhésions reconduits tacitement, sans frais ni pénalités, à partir du premier jour suivant la reconduction du contrat.

Véhicule assuré : CITROEN JUMPY COMBI L2H1 2.0 HDI 125 EXCLUSIVE / XDAHZ4 - 8 cv

Immatriculé en France Métropolitaine, Monaco : DT-406-ZM
FOURGONNETTE - Gasoil (Turbo) - Version/Type mine : XDAHZ4
Protection vol du véhicule : Protection vol agréée SRA montée en usine ou installée par un professionnel
1ère mise en circulation : août 2015 - Date d'achat du véhicule : mai 2017
Valeur d'acquisition : 23 900 € selon facture acquittée auprès d'un professionnel de la vente automobile
Financement : Aucun
Titulaire de la carte grise : OSSC ..

Usage : Privés et professionnels sans tournée - Lieu de garage habituel : 42400 ST CHAMOND
Type de garage : Garage individuel clos et non couvert permettant de garer le véhicule à assurer.

Conducteurs

L'ensemble des conducteurs autorisés par la société : OSSC
Activité : Personne Morale

Date (si différente de la date d'émission)
Le

Signature du souscripteur

Visa du Courtier

1 / 3



Annulation(s) ou suspension(s) de permis de conduire dans les 36 derniers mois

Le preneur d'assurance déclare qu'à sa connaissance les conducteurs autorisés n'ont pas fait l'objet d'une annulation ou suspension de permis pour alcoolémie, usage de stupéfiants, délit de fuite.

Vous reconnaissez être informé que seules les personnes en possession d'un permis de conduire adapté et en cours de validité au jour de la conduite du véhicule, sont susceptibles d'être conducteurs autorisés.

Garanties et options souscrites Formule L3	
Responsabilité Civile Automobile - Accident corporel : Sans limitation de somme - Accident matériel : Plafond : 100 000 000 € (dont dommages matériels résultant d'un incendie ou d'une explosion : 10 000 000 €)	OUI
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	OUI
Évènements Majeurs	OUI
Franchise par sinistre de : cf. Dispositions Générales	
Bris de glaces - Franchise par sinistre de 0 € - Sauf cas de réparation sans dépose franchise par sinistre de 0 €	OUI
Vol - Franchise par sinistre de 500 €	OUI
Incendie - Franchise par sinistre de 500 €	OUI
Vandalisme, Dommages tous accidents - Franchise par sinistre de 500 €	OUI
Remboursement du crédit	NON
Accessoires	NON
Contenu privé / professionnel, montant garanti : 300 € - Franchise par sinistre de 20 % du dommage avec un maximum de 500 €	OUI
Vol isolé des éléments extérieurs - Franchise par sinistre de 20 % du dommage avec un maximum de 500 €	OUI
Aménagements et Auvent	NON
Indemnisation en valeur d'achat - Garantie acquise jusqu'au 11/05/2018	OUI
Indemnisation en valeur majorée - A partir du : 12/05/2018	OUI
Protection du conducteur Plafond 300 000 € / Franchise 010 % en Invalidité permanente	OUI
Services	Options souscrites
Assistance 0 km	OUI
Véhicule de remplacement	NON
Pannes Mécaniques	NON
Protection Juridique Automobile	NON

Franchise 'Conducteur novice' : 1 500 €

- Si, au moment du sinistre engageant sa responsabilité, le conducteur du véhicule 4 roues est titulaire d'un permis de conduire de moins de 3 ans, cette franchise conducteur novice s'ajoute à la franchise déjà prévue pour la garantie mise en jeu.
- Cette franchise 'Conducteur novice' ne s'applique pas :
 - * à tout conducteur désigné en qualité de conducteur principal sur un contrat d'assurance automobile 4 roues souscrit auprès de Generali Iard s'il est en vigueur au moment du sinistre.
 - * aux salariés du preneur d'assurance dans l'exercice de leurs fonctions.

Date (si différente de la date d'émission)

Le

Signature du souscripteur

Visa du Courtier